



ARRETE N° 2024_0229

ARRETE DE VOIRIE TRAVAUX RUE TOURATIER

- Nous, Denise SERRANO, Maire de VILLEMANDEUR,
- Vu les articles du Code Général des Collectivités Territoriales n° L2211-1, L2213-1 et L2213-2,
- Vu le Code de la Route,
- Vu les travaux de renouvellement d'appareillage réseau à réaliser par l'entreprise SUEZ EAU FRANCE, domiciliée 213 rue du Christ 45200 Amilly, représentée par Madame Aurore DAVID, dans la rue Touratier,
- Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des travailleurs présents sur le chantier,
- Considérant que ces travaux vont apporter des perturbations dans le trafic routier et qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement afin de prévenir tout danger

ARRETONS

Article 1 : A compter du 06 mai 2024, et jusqu'au 06 juin 2024, le stationnement sera interdit, la circulation réglementée (alternance manuelle ou par feux tricolores) et la vitesse limitée à 30km/h rue Touratier, au carrefour avec la rue du Stade et la rue des Pervenches.

Article 2 : Les droits des riverains demeurent réservés en ce qui concerne l'accès à leur propriété.

Article 3 : L'interdiction mentionnée à l'article 1 ne s'applique pas aux véhicules de la Gendarmerie, de la Police Nationale et du Service des Secours et de Lutte contre l'Incendie.

Article 4 : L'entreprise SUEZ EAU FRANCE est chargée de mettre en place la signalisation nécessaire.

Article 5 : Mme le Maire de VILLEMANDEUR, M. le Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, Monsieur le Directeur de l'entreprise SUEZ EAU FRANCE, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à M. le Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, M. le Commandant du Centre de Secours et de Lutte contre l'Incendie de MONTARGIS-VILLEMANDEUR, Madame la Responsable de la Police Municipale de VILLEMANDEUR, M. le Président du SMIRTOM, M. le Président de l'AME, M. le Directeur de KEOLIS MONTARGIS, Transports ULYS, Transports DARBIER, Transports TRANSDEV de GIEN, M. le Directeur de l'entreprise SUEZ EAU FRANCE, M. le Directeur des Services Techniques Municipaux de VILLEMANDEUR.

Fait à VILLEMANDEUR, le 18/04/2024

Le Maire,

Denise SERRANO

Date d'affichage : 18/04/2024



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
des transports

Demande d'arrêté de police de circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



N° 14024*01

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Particulier Service public Maître d'oeuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Dénomination : SUEZ Eau France

Adresse : Centre-Val de Loire 213 rue du Christ BP 220

Code postal : 45200 Localité : AMILLY Pays : France

Nom contact : CVDL-R-MONTARGIS Prénom contact : _____

Téléphone : 244212201 Indicatif pays : +33

Fax : _____ Indicatif pays : _____

Courriel : 2416062839.241601DAC02.01@captidec.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Dénomination : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Localité : _____ Pays : _____

Nom contact : _____ Prénom contact : _____

Téléphone : _____ Indicatif pays : _____

Fax : _____ Indicatif pays : _____

Courriel : _____

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° _____ Route nationale n° _____ Route départementale n° _____ Voie communale n° _____

Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : _____ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : _____

Adresse Numéro : _____ Nom de la voie : RUE TOURATIER

Code postal : 45700 Localité : VILLEMANDEUR

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence : _____

Description des travaux : Renouvellement d'appareillage réseau - VANNE A REMPLACER POUR FUTUR CHANTIE R

Date prévue de début des travaux : 06/05/2024 Durée des travaux (en jours calendaires) : 30

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) 30 Date de début de réglementation 06/05/2024

Restriction sur section courante Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée Largeur de voie maintenue _____

Suppression de voie Nombre de voie(s) supprimée(s) 1

(DAC_P1_V5_v1.02)

SUEZ Eau France

TSA 20001
140 avenue Jean Lolive



93691 PANTIN CEDEX
France

Tel : 2416062839.241601DAC02.01@captidec.fr
Fax :

Réf. Protys : 2416062839.241601DAC02

N° affaire : 61-3649888

MAIRIE DE VILLEMANDEUR
SERVICES TECHNIQUES
31 RUE JODON
45700 VILLEMANDEUR
France

Courriel : e.bonneau@mairie-villemandeur.fr

Tel : +33238930464

Fax :

Objet: Demande d'Arrêté de police de circulation (Cerfa n°14024*01)

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de nos prochains travaux, veuillez trouver jointe à ce courrier une Demande d'Arrêté de police de circulation.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous remercions par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande.

Important : Merci de notifier dans votre retour la référence Protys.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Fait à : PANTIN CEDEX
Le : 18/04/2024
Signataire : DAVID Aurore

(Accompagnement_V5.10_1.02)

Interdiction de :

| | | |
|---|--|--|
| Circuler | Stationner | Dépasser |
| véhicules légers <input type="checkbox"/> | véhicules légers <input checked="" type="checkbox"/> | véhicules légers <input checked="" type="checkbox"/> |
| poids lourds <input type="checkbox"/> | poids lourds <input checked="" type="checkbox"/> | poids lourds <input checked="" type="checkbox"/> |

Vitesse limitée à : 30 km/h
 Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise

Dénomination : SUEZ Eau France
 Adresse : Centre-Val de Loire 213 rue du Christ BP 220

Code postal : 45200 Localité : AMILLY Pays : France
 Nom contact : CVDL-R-MONTARGIS Prénom contact : _____
 Téléphone : 244212201 Indicatif pays : +33
 Fax : _____ Indicatif pays : _____
 Courriel : visio-gdo-ordo@suez.com

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêt est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée aux usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies Numéro d'affaire : 61-3649888

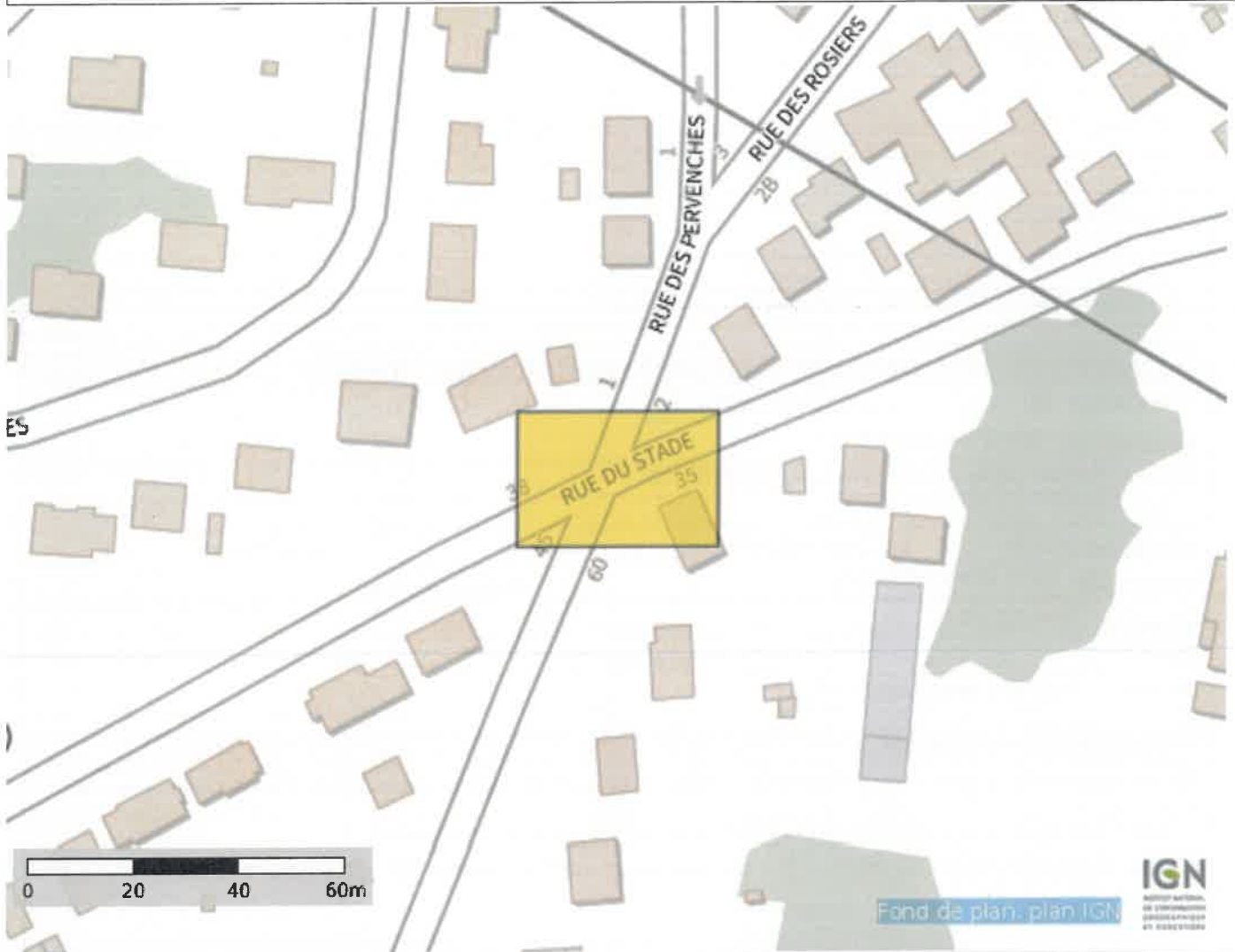
Fait à : PANTIN CEDEX Le : 18/04/2024

Nom : DAVID Prénom : Aurore Qualité : _____

(DAC_P2_V5_v1.02)

Plan détaillé

Numéro de consultation de la déclaration liée : 2024041800234P



Coordonnées (Lambert 93) du centre de la commune saisie :

678179.1268383096

6766267.075775483

Coordonnées (GPS) des sommets des polygones :

2,70714879619701 47,99628419526363
2,70765841590984 47,99628419526363
2,70765841590984 47,99650675958250
2,70714879619701 47,99650675958250
2,70714879619701 47,99628419526363

(PlanDetail_Protys_v1.01)



